

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

Pour le trimestre et les six mois terminés le 30 juin 2010
Tous les montants sont en dollars US

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (l'« analyse ») devrait être lue conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, ainsi qu'avec les états financiers consolidés vérifiés et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 30 décembre 2009. La présente analyse est fondée sur les résultats publiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et utilise le dollar américain comme monnaie de présentation.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés en utilisant les mêmes conventions comptables que celles énoncées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 décembre 2009, à l'exception des nouvelles normes comptables décrites dans la présente analyse. La Société surveille régulièrement l'évolution des nouvelles normes comptables et rend compte des conventions nouvellement en application depuis la fin du dernier exercice financier complété. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Les rapports trimestriels, le rapport annuel et les documents d'information supplémentaire déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes sont accessibles en ligne à l'adresse www.sedar.com, ainsi que sur le site web de la Société, au www.dorel.com.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu en ce qui a trait à la « Vue d'ensemble de la Société », ainsi qu'aux « Secteurs d'exploitation », « Arrangements hors bilan », « Instruments financiers dérivés », « Estimations comptables critiques » ou « Risques et incertitudes du marché », par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport annuel 2009 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 30 avril 2010. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans la présente analyse. L'information contenue dans la présente analyse est celle qui était disponible le 5 août 2010.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2010

Le 30 mars 2010, la Société a annoncé son intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (« l'offre de rachat »). Le conseil d'administration de Dorel estime que le cours boursier des actions à droit de vote subalterne de catégorie B de Dorel pourrait ne pas correspondre à la valeur sous-jacente de la Société à certains moments pendant l'offre de rachat. Le conseil d'administration a par conséquent conclu que le rachat d'actions à certains cours boursiers pourrait constituer une utilisation appropriée des ressources financières de la Société et être à l'avantage de Dorel et de ses actionnaires.

En vertu de l'offre de rachat, Dorel pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 700 000 actions à droit de vote subalterne de catégorie B sur une période de douze mois commençant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011, soit 2,4 % de ses actions à droit de vote subalterne de catégorie B émises et en circulation. Les rachats effectués par Dorel ont lieu par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et sont conclus au cours boursier des actions à droit de vote subalterne de catégorie B au moment du rachat.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, Dorel a le droit de racheter, n'importe quel jour de bourse, jusqu'à 13 583 actions à droit de vote subalterne de catégorie B, soit 25 % du volume quotidien moyen des transactions. En outre, une fois par semaine civile, Dorel peut acheter un bloc (selon la définition de ce terme fournie dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions à droit de vote subalterne de catégorie B qui ne sont ni directement ni indirectement détenues par des initiés de Dorel, conformément aux politiques de la Bourse de Toronto.

Le 6 avril 2010, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un nouveau financement à long terme au moyen de l'émission de 50 millions \$ d'effets garantis de premier rang série A et de 150 millions \$ d'effets garantis de premier rang série B portant intérêt aux taux de 4,24 % et de 5,14 %, respectivement. Les effets garantis ont été acquis par un groupe d'investisseurs institutionnels qui comprend notamment Prudential Capital Group, une société d'investissement institutionnel de Prudential Financial, Inc. Le remboursement du capital des effets garantis de premier rang de série A est exigible en avril 2015, alors que celui des effets garantis de premier rang de série B débutera en avril 2013 et le paiement final sera exigible en avril 2020. De plus, le 16 juin 2010, la Société a annoncé qu'elle avait finalisé la prolongation de ses crédits bancaires renouvelables. Cette entente de trois ans, qui prend effet le 1^{er} juillet 2010 et se termine le 1^{er} juillet 2013, a été codirigée par la Banque Royale du Canada (TSX, NYSE: RY) et la Banque de Montréal (TSX, NYSE : BMO). La facilité permet d'emprunter jusqu'à 300 millions \$ et comporte une disposition accordéon permettant d'emprunter un montant additionnel pouvant atteindre 200 millions \$.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

Vue d'ensemble

Le chiffre d'affaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2010 a connu une augmentation de 56,6 millions \$, soit 10,3 %, pour s'établir à 607,7 millions \$, comparativement à 551,1 millions \$ lors de l'exercice précédent. Le bénéfice après impôts a augmenté de 10,4 millions \$, passant de 24,8 millions en 2009 à 35,1 millions \$ au 30 juin 2010. En 2010, le bénéfice par action (BPA) après dilution s'élève à 1,05 \$, comparativement à 0,74 \$ en 2009. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, le chiffre d'affaires a augmenté de 127,7 millions \$, soit 11,9 %, pour s'établir à 1,204 milliard \$, comparativement à 1,076 milliard \$ lors de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, le bénéfice après impôts a augmenté de 37,3 %, pour s'établir à 72,5 millions \$, contre 52,8 millions \$ en 2009. En 2010, le bénéfice par action (BPA) après dilution a atteint 2,18 \$, contre 1,58 \$ en 2009. L'augmentation du chiffre d'affaires, sur une base comparable, au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice, se situe approximativement à 9,5 %.

Afin de se prémunir contre le risque de change et l'incidence de ce dernier sur son bénéfice et ses flux de trésorerie, la Société peut recourir à des contrats de change à terme et à d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont la majorité se rattache à l'unité d'exploitation Dorel Europe de la division Produits de puériculture. Comme certains de ces instruments ne permettent pas l'utilisation de la méthode de la « comptabilité de couverture », des gains et des pertes sans effets sur la trésorerie découlant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de change peuvent être comptabilisés aux résultats. Ils correspondent à la différence entre le taux de change établi par contrat et le cours du marché pour ces instruments à la fin d'une période donnée. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces instruments sont comptabilisés par rapport aux fluctuations des taux de change actuels plutôt que par rapport aux taux de change à l'échéance des contrats, lorsque l'incidence sur les flux de trésorerie est constatée.

En 2009, ces pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché ont eu un impact considérable sur les résultats de la Société. Le coût des produits vendus pour l'exercice précédent inclut une perte sans effet sur la trésorerie d'un montant avant impôt de 12,6 millions \$ pour le trimestre, et de 12,1 millions \$ depuis le début de l'exercice. Après impôt, ces pertes représentent approximativement 8,9 millions \$ et 8,5 millions \$ respectivement, ou l'équivalent de 0,27 \$ par action, après dilution, pour le trimestre, et de 0,25 \$ par action, après dilution, depuis le début de l'exercice. En 2010, les montants liés à l'évaluation à la valeur de marché n'ont pas eu de répercussions importantes.

Les marges brutes se sont améliorées au deuxième trimestre de 2010 pour s'établir à 23,2 %, comparativement à 22,0 % lors de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les marges brutes se sont améliorées de 130 points de base, pour s'établir à 24,0 %. Cependant, si l'on exclut des résultats de l'exercice précédent l'effet de l'évaluation à la valeur du marché des contrats de change dont il a été question précédemment, les marges pour 2009 étaient de 24,3 % pour le trimestre et de 23,8 % depuis le début de l'exercice 2009, comparativement à 23,2 % et à 24,0 %, respectivement, en 2010. En 2010, l'augmentation des coûts des matières premières et des frais de transport, ainsi que les fluctuations des taux de change ont eu une incidence défavorable sur les résultats de la Société. Bien que les résultats de 2010 ne comprennent pas de montant importants découlant de l'évaluation à la valeur de marché, les fluctuations des taux de change ont eu pour effet de réduire les bénéfices des trois divisions, comparativement à

l'exercice précédent. Leur incidence négative explique la réduction du bénéfice avant impôts d'environ 11 millions \$ pour le trimestre, et de 12 millions \$ depuis le début de l'exercice.

Malgré cela, les baisses de marge brute enregistrées en 2010 ont été atténuées par une amélioration des prix de vente et une composition des ventes plus favorable dans plusieurs unités d'exploitation de la Société. Comparativement à l'exercice précédent, les frais de vente, généraux et administratifs de la Société ont augmenté de 4,7 millions \$ au deuxième trimestre de 2010, et de 14,0 millions \$ depuis le début de l'exercice. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses dans la division Produits récréatifs, soit la hausse des frais de publicité et des coûts relatifs aux infrastructures. Il faut noter que lorsqu'ils sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de vente, généraux et administratifs ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, tant pour le trimestre que depuis le début de l'exercice.

Les coûts d'emprunt de la Société ont été de 7,8 millions \$ en 2010, comparativement à 8,7 millions \$ lors de l'exercice précédent. Le taux d'intérêt sur les emprunts à long terme depuis le début de l'exercice s'est situé autour de 3,1 %, ce qui est comparable à la moyenne de 3,1 % en 2009. L'avantage tiré du niveau d'endettement plus faible en 2010 a été partiellement atténué par un montant de 0,5 million \$ (0,2 million \$, en 2009) constaté dans les résultats depuis le début de l'exercice et lié aux swaps de taux d'intérêt que la Société a utilisés pour réduire son degré d'exposition au risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt, ainsi qu'à un montant de 0,9 million \$ relatif à l'intérêt enregistré sur les contreparties conditionnelles de la Société.

Le taux d'imposition de la Société est régi par les réglementations fiscales actuelles des territoires où la Société exploite des activités et par l'application de traités fiscaux conclus entre différents pays. Ce taux d'imposition a été de 19,9 % au deuxième trimestre et s'établit à 21,5 % depuis le début de l'exercice, ce qui est conforme aux attentes. À titre comparatif, en 2009, le taux d'imposition s'établissait à 16,9 % au deuxième trimestre de 2009 et à 16,7 % depuis le début de l'exercice. L'augmentation par rapport à l'exercice 2009 est attribuable à l'évolution de la provenance géographique des bénéfices que génère la Société d'un exercice à un autre. La Société prévoit à l'heure actuelle que son taux d'imposition pour l'ensemble de l'exercice se situera entre 18 % et 22 %. Cependant, la fluctuation des résultats d'un trimestre à un autre signifie que ce taux peut varier de façon importante entre les trimestres.

Les principaux écarts au titre du bénéfice réalisé en 2010 et en 2009 se résument comme suit :

	<u>Trimestre</u>	<u>Depuis le début de l'exercice</u>
<u>Bénéfice d'exploitation sectoriel :</u>		
Augmentation pour la division Produits de puériculture	8 898 \$	12 955 \$
Augmentation pour la division Produits récréatifs	1 082	6 199
Augmentation pour la division Mobilier de maison	<u>3 579</u>	<u>9 921</u>
Augmentation totale du bénéfice d'exploitation	13 559	29 075
Diminution (augmentation) de la charge d'intérêts	(162)	812
Variation des impôts sur les bénéfices	(3 706)	(9 281)
Autres	<u>676</u>	<u>(901)</u>
Augmentation totale du bénéfice après impôts	<u>10 367 \$</u>	<u>19 705 \$</u>

Les causes de ces variations par rapport à l'exercice précédent sont expliquées en détail ci-après.

Information financière choisie

Les tableaux ci-dessous présentent de l'information financière choisie pour les huit derniers trimestres complétés.

Résultats d'exploitation pour les trimestres terminés le				
	30 sept. 2009	30 déc. 2009	31 mars 2010	30 juin 2010
Chiffre d'affaires	518 458 \$	545 303 \$	596 313 \$	607 695 \$
Bénéfice net	30 230 \$	24 211 \$	37 367 \$	35 131 \$
Résultat par action				
De base	0,91 \$	0,73 \$	1,13 \$	1,07 \$
Dilué	0,91 \$	0,73 \$	1,12 \$	1,05 \$
	30 sept. 2008	30 déc. 2008	31 mars 2009	30 juin 2009
Chiffre d'affaires	552 242 \$	479 880 \$	525 230 \$	551 123 \$
Bénéfice net	27 208 \$	19 167 \$	28 029 \$	24 764 \$
Résultat par action				
De base	0,82 \$	0,57 \$	0,84 \$	0,74 \$
Dilué	0,82 \$	0,57 \$	0,84 \$	0,74 \$

Résultats sectoriels

Les résultats sectoriels sont présentés à la note 11 afférente aux états financiers intermédiaires de la Société. De plus amples informations sur les résultats par secteur d'activité sont présentées ci-dessous :

Produits de puériculture

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	73,4 %	75,6 %	72,2 %	73,5 %
Marge brute	26,6 %	24,4 %	27,8 %	26,5 %
Frais de vente, généraux et administratifs	14,1 %	14,8 %	14,4 %	14,9 %
Amortissements	2,1 %	2,0 %	2,1 %	1,7 %
Frais de recherche et de développement	0,5 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %
Bénéfice d'exploitation	9,9 %	6,8 %	10,6 %	9,1 %

Au deuxième trimestre de 2010, le chiffre d'affaires de la division Produits de puériculture s'est établi à 259,8 millions \$, en hausse de 6,2 %, ou de 15,1 millions \$, par rapport au chiffre d'affaires de 244,7 millions \$ réalisé au cours de la même période de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation s'est établi à 25,6 millions \$, soit une augmentation de 53,2 % comparativement à 16,7 millions \$ en 2009. Le chiffre d'affaires depuis le début de l'exercice atteint 545,6 millions \$, en hausse de 47,0 millions \$, ou de 9,4 %. Le bénéfice d'exploitation au cours de la première moitié de 2010 s'est établi à 58,4 millions \$ en 2010, comparativement à 45,4 millions \$ en 2009.

Les chiffres de 2009 incluent des pertes de 12,7 millions \$ et de 13,4 millions \$ découlant de l'évaluation à la valeur de marché de contrats de change, pour le trimestre et depuis le début de l'exercice, respectivement. Si l'on exclut ces pertes des résultats de l'exercice précédent, le bénéfice d'exploitation pour le trimestre de 2009 s'établit à 29,4 millions \$. En excluant l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché, le bénéfice réalisé depuis le début de l'exercice 2009 s'établit à 58,8 millions \$. Même si les résultats de l'exercice 2010 n'incluent pas de montants importants découlant de l'évaluation à la valeur de marché, les résultats de 2010 souffrent considérablement du déclin de la valeur de l'euro, comparativement à l'exercice précédent. L'impact négatif de la variation de la valeur de l'euro sur la division, bien que partiellement compensé par l'appréciation du dollar canadien, se chiffre à près de 6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2010, comparativement à l'exercice précédent. Cet impact négatif représente également une somme de 6 millions \$ depuis le début de l'exercice.

Les deux tiers de l'augmentation du chiffre d'affaires pour le trimestre proviennent de l'exploitation des activités en Amérique du Nord. Dorel Brésil a contribué de façon importante à l'augmentation du chiffre d'affaires, représentant à lui seul un tiers de l'augmentation pour le trimestre. En Europe, le chiffre d'affaires a augmenté de près de 8 % par rapport à l'exercice précédent, mais la baisse du taux de change par rapport au dollar américain a eu pour effet de réduire cette augmentation à moins de 1 %. Pour l'ensemble de la division, si l'on ne tient pas compte de l'effet des taux de change, la croissance interne du chiffre d'affaires pour le trimestre a atteint environ 8 %. L'augmentation de 47,0 millions \$ du chiffre d'affaires depuis le début de l'exercice a été moins touchée par les fluctuations de la valeur de l'euro, son taux de change moyen depuis le début de l'exercice ayant été davantage similaire d'un exercice à un autre. Par conséquent, la croissance interne du chiffre d'affaires constatée depuis le début de l'exercice, ajustée pour tenir compte principalement du raffermissement des dollars canadien et australien par rapport au dollar américain, s'est établie autour de 7,5 %.

Les marges brutes ont augmenté par rapport à l'exercice 2009, tant au cours du trimestre que depuis le début de l'exercice. Toutefois, l'impact découlant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de change est inclus dans le coût des produits vendus de l'exercice 2009. Si l'on exclut des résultats de l'exercice précédent l'effet de l'évaluation à la valeur du marché des contrats de change, les marges se sont établies à 29,5 % pour le trimestre, et à 29,2 % depuis le début de l'exercice. En comparaison, les marges brutes pour l'exercice 2010 s'établissent à 26,6 % pour le trimestre, et à 27,8 % depuis le début de l'exercice. Cette baisse est principalement attribuable à la hausse du coût des matières premières et des frais de transport ainsi qu'au taux de change moins avantageux applicable aux achats libellés en dollars américains effectués par Dorel en Europe en 2010. Pour l'ensemble de la division, les frais de vente, généraux et administratifs, exprimés en dollars, ont augmenté; mais exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ces frais ont diminué en raison de l'augmentation du volume des ventes. Il convient de noter que les coûts totaux liés à la responsabilité de produits, pour le trimestre de 2010, se sont élevés à 2,0 million \$, comparativement à 2,7 millions \$ pour l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, ces coûts atteignent 6,4 millions \$ en 2010, contre 7,8 millions \$ en 2009.

Produits récréatifs

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	76,0 %	77,8 %	75,4 %	77,5 %
Marge brute	24,0 %	22,2 %	24,6 %	22,5 %
Frais de vente, généraux et administratifs	15,0 %	13,3 %	15,4 %	14,2 %
Amortissements	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,7 %
Frais de recherche et de développement	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %
Bénéfice d'exploitation	8,0 %	8,0 %	8,1 %	7,2 %

Au deuxième trimestre, le bénéfice généré par la division Produits récréatifs a connu une augmentation de 15,8 millions \$, ou 7,9 %, pour s'établir à 214,9 millions \$ comparativement à 199,1 millions \$ lors de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, le chiffre d'affaires a progressé de 36,1 millions \$, ou 10,0 %, pour s'établir à 396,6 millions \$, comparativement à 360,5 millions \$ lors de l'exercice précédent. Abstraction faite de l'impact des nouvelles acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2009 et des fluctuations des taux de change sur les unités

d'exploitation de la division basées ailleurs qu'aux États-Unis, l'augmentation du chiffre d'affaires de la division, sur une base comparable, atteint environ 5 %, tant pour le trimestre que depuis le début de l'exercice. Pour le trimestre, l'augmentation des ventes a été stimulée par les fortes ventes de vélos de course les plus performants, comme le SuperSix de Cannondale. Les ventes réalisées auprès de la clientèle des grands détaillants aux États-Unis et au Canada sont demeurées stables par rapport à celles de l'exercice précédent et cela, malgré une forte augmentation, d'un exercice à l'autre, des volumes de vente au détail des produits de marque Schwinn, attribuable à la campagne publicitaire dotée d'un budget de plusieurs millions de dollars lancée à la mi-avril, d'un excellent soutien aux détaillants et de bonnes conditions météorologiques au début du printemps. Cependant, les ventes réalisées auprès des grands détaillants ont été freinées par des problèmes d'approvisionnement découlant d'une pénurie de conteneurs océaniques à l'échelle mondiale.

Le bénéfice d'exploitation pour le trimestre est passé à 17,1 millions \$, soit une amélioration de 1,1 million \$, ou 6,8 %, par rapport à 16,0 millions \$ en 2009. Au cours des six premiers mois de l'exercice, le bénéfice d'exploitation a été de 32,2 millions \$, soit une augmentation de 6,2 millions \$, ou de 23,9 %, par rapport aux 26,0 millions \$ enregistrés pour l'exercice précédent. Les marges brutes ont augmenté de 180 et de 210 points de base respectivement au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice. Cette amélioration est principalement attribuable à une composition des ventes plus rentable, en particulier chez Pacific Cycle, qui dessert le secteur des grands détaillants pour cette division. Au cours du trimestre, de la même façon que dans la division Produits de puériculture, les résultats de la division Produits récréatifs comprennent un impact défavorable de 2,0 million \$ relatif à la diminution de la valeur de l'euro.

Pour le trimestre, les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 5,6 millions \$, ou de 21,3 %, pour se chiffrer à 32,2 millions \$, comparativement à 26,5 millions \$ lors de l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de vente, généraux et administratifs du deuxième trimestre de l'exercice 2010 s'établissent à 15,0 %, ce qui représente une augmentation de 170 points de base; ce pourcentage comprend des coûts liés aux acquisitions d'entreprises réalisées en 2009, ce qui a contribué à augmenter les frais d'un exercice à un autre. En outre, la vaste campagne publicitaire mise en oeuvre pour promouvoir la marque Schwinn en 2010 a contribué à la hausse des frais de vente par rapport à ceux de 2009. Pour la première moitié de l'exercice, les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 18,9 %, passant de 51,3 millions \$ à 61,1 millions \$ et cela, en raison des mêmes facteurs que ceux qui expliquent l'augmentation constatée pour le trimestre.

Mobilier de maison

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	84,9 %	83,9 %	84,7 %	85,8 %
Marge brute	15,1 %	16,1 %	15,3 %	14,2 %
Frais de vente, généraux et administratifs	5,9 %	8,0 %	6,2 %	7,7 %
Amortissements	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
Frais de recherche et de développement	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %
Bénéfice d'exploitation	8,5 %	7,2 %	8,4 %	5,6 %

Pour le trimestre, le chiffre d'affaires de la division Mobilier de maison a augmenté de 23,9 %, pour s'établir à 133,0 millions \$, comparativement à 107,4 millions \$ lors de l'exercice précédent. Au cours de la première moitié de 2010, le chiffre d'affaires a connu une augmentation de 20,6 %, pour s'établir à 261,9 millions \$, comparativement à 217,2 millions \$ lors de l'exercice précédent. Plusieurs des unités d'exploitation de cette division ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires en réussissant à placer de nouveaux produits sur les tablettes de certains clients clés. Les ventes d'articles fabriqués en Amérique du Nord et d'articles importés ont progressé, principalement dans les catégories des meubles pliants, des futons, des collections de chambres à coucher et des bibliothèques.

Les marges brutes dégagées pour le trimestre en 2010 se sont établies à 15,1 %, en baisse de 100 points de base par rapport aux marges brutes de 16,1 % réalisées lors de l'exercice précédent. En 2010, le bénéfice d'exploitation pour le trimestre s'est établi à 11,3 millions \$, soit une augmentation de 46,4 % par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré le fait que la division n'ait pas bénéficié d'un taux de change aussi favorable qu'en 2009, étant donné que deux des usines de ce secteur d'exploitation sont situées au Canada et expédient leurs produits principalement aux

États-Unis. Les progrès continus réalisés par Cosco au chapitre des ventes, des marges et de la compression des coûts ont plus que contrebalancer l'impact négatif du taux de change.

Pour la première moitié de l'exercice, les marges brutes se sont établies à 15,3 %, soit une augmentation de 110 points de base par rapport aux marges de 14,2 % réalisées en 2009. Le bénéfice d'exploitation pour la première moitié de l'exercice s'est établi à 22,0 millions \$, comparativement à 12,1 millions \$ en 2009, soit une augmentation de 82,0 %. Comme pour le trimestre, les résultats depuis le début de l'exercice 2010 comprennent l'impact négatif du taux de change. L'amélioration des résultats pour la première moitié de l'exercice est principalement attribuable à Cosco. Malgré la hausse des volumes de ventes, les frais de vente, généraux et administratifs pour l'ensemble de la division ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent, tant pour le trimestre que depuis le début du trimestre. Par conséquent, en pourcentage du chiffre d'affaires, ces frais ont enregistré un recul de 210 points de base pour le trimestre, et de 150 points de base depuis le début de l'exercice.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Bilan

À la fin du premier trimestre, la direction de la Société avait précisé que les résultats robustes qu'elle avait enregistrés avaient entraîné une augmentation importante du montant des soldes des comptes clients par rapport à la clôture de l'exercice précédent et que cette hausse ne constituait pas une indication de la qualité des comptes clients. De plus, les stocks avaient poursuivi la tendance à la baisse amorcée en 2009 pour s'établir à 373,0 millions \$ au 31 mars 2010, soit leur niveau le plus bas depuis l'acquisition de Cannondale en février 2008. Il avait également été précisé que cette diminution des stocks était en partie attribuable à la robustesse de la demande au cours du premier trimestre et que la Société prévoyait augmenter ses stocks afin de s'assurer de disposer de niveaux de stocks suffisants pour répondre à la demande de ses clients. En date du 30 juin 2010, la situation avait évolué dans ce sens et les comptes clients ainsi que les stocks avaient retrouvé des niveaux comparables à ceux de la clôture de l'exercice précédent. Le tableau suivant présente certains des ratios de fonds de roulement de la Société :

	En date du :		
	30 juin 2010	31 mars 2010	30 déc. 2009
Ratio dettes/total de l'actif	0,30	0,32	0,32
Nombre de jours nécessaires au recouvrement des débiteurs	66	64	59
Nombre de jours nécessaires au renouvellement des stocks	87	84	91

Lors du deuxième trimestre de 2010 les crédateurs ont augmenté de 68,5 millions \$. En 2009 cette augmentation était de 26,6 millions \$. Comme cela se produit habituellement pour Dorel, le calendrier des achats effectués par certaines unités d'exploitation au cours de l'exercice fait en sorte que les soldes des crédateurs sont plus élevés à la fin du deuxième trimestre qu'à la clôture du trimestre précédent. La hausse a été plus prononcée en 2010 que lors de du trimestre correspondant de l'année précédente, du fait que la Société a reconstitué les faibles niveaux de stocks du premier trimestre, comme il est expliqué plus haut. En raison de la forte baisse de la valeur de l'euro au 30 juin 2010, la plupart des montants des postes du bilan ont enregistré une diminution; de même, la valeur du cumul des autres éléments du résultat étendu qui sont groupés dans les capitaux propres a diminué pour s'établir à 27,1 millions \$ au 30 juin 2010, comparativement à 95,4 millions \$ à la clôture de l'exercice précédent. Par conséquent, le lecteur est prié de consulter l'état consolidé des flux de trésorerie afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des changements qu'ont connus les montants de ces postes depuis le 30 décembre 2009. En date du 30 juin 2010, Dorel respectait toutes les clauses restrictives de ses contrats de prêts et prévoit continuer à les respecter à l'avenir. La Société analyse continuellement sa stratégie de gestion de trésorerie et de financement afin d'optimiser l'utilisation des fonds et de minimiser ses coûts d'emprunt.

Flux de trésorerie

Durant la première moitié de l'exercice 2010, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation, se sont établis à 95,7 millions \$, comparativement à 71,5 millions \$ en 2009. Toutefois, les variations, d'un exercice à un autre, dans les soldes hors trésorerie liés à l'exploitation ont nécessité des fonds additionnels d'un montant de 14,6 millions \$. Après les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 81,1 millions \$, comparativement à 75,0 millions \$ en 2009.

En 2010, des dividendes totalisant 9,1 millions \$ ont été versés alors qu'ils étaient de 8,4 millions \$ en 2009. Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a déboursé 6,7 millions \$ pour le rachat de 198 600 actions au cours du premier semestre 2010. À part les sorties de fonds liés à l'acquisition d'entreprise, la Société a dépensé 25,4 millions \$ en 2010 pour l'acquisition d'immobilisations, notamment des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, en hausse par rapport à 17,2 millions \$ en 2009. L'accroissement des dépenses à la division Produits de puériculture est principalement attribuable à l'augmentation des sommes consacrées au développement de nouveaux produits en Europe et aux coûts liés au développement en cours d'un nouveau centre de compétences en conception et mise au point de sièges d'auto à Columbus, dans l'Indiana. À la division Produits récréatifs, la Société a complété les investissements dans sa nouvelle usine de production de Vancouver, en Colombie-Britannique, au cours du premier semestre 2010. Par conséquent, la dette nette de la Société, soit la dette à long terme plus les dettes bancaires moins les éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie, s'est améliorée par rapport au mois de décembre 2009 et affiche une baisse de 33,9 millions \$ comparativement aux niveaux de fin d'exercice.

Obligations contractuelles

Dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation contenue dans le rapport annuel 2009 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 30 avril 2010, la Société a fait part de ses obligations contractuelles en date du 30 décembre 2009. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2010, la Société a finalisé la prolongation de ses crédits bancaires renouvelables et cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2013. Le montant des prêts disponibles en vertu de cette facilité a été ramené à 300 millions \$, comparativement à 375 millions \$ comme la société l'avait annoncé précédemment le 6 avril 2010. La convention de crédit comprend également un volet accordéon permettant à la Société de disposer d'un montant supplémentaire de 200 millions \$ sur une base de prêts renouvelables. Ainsi, les prêts renouvelables ont été classés comme dette à long terme dans les états financiers consolidés datés du 30 juin 2010. Par conséquent, l'obligation contractuelle de la Société, se rapportant à cette facilité qui était incluse dans le passif à court terme au 30 décembre 2010, est dorénavant considérée comme faisant partie du passif à long terme et viendra à échéance trois ans après la fin du trimestre terminé le 30 juin 2010.

Changements comptables futurs

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date du basculement des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière. Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public doivent adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices s'ouvrant à compter du 1^{er} janvier 2011, une adoption anticipée étant permise. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation des valeurs mobilières, la Société a choisi d'adopter par anticipation les IFRS et elle publiera ses derniers états financiers établis conformément aux PCGR canadiens pour l'exercice 2010. À compter du premier jour de l'exercice 2011, les états financiers de la Société seront établis conformément aux IFRS, les chiffres comparatifs et le bilan d'ouverture étant retraités pour être conformes aux IFRS, et un rapprochement sera fait entre les PCGR canadiens et les IFRS, selon les lignes directrices données en IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

Le plan de transition aux IFRS de la Société n'a subi aucun changement significatif et le projet de conversion progresse conformément au plan établi. Aucune modification significative n'a été apportée aux principales différences dans les traitements comptables et aux incidences clés potentielles telles que définies dans le rapport annuel 2009 de la Société.

Un aperçu de la progression de la Société dans la réalisation du plan de transition aux IFRS est présenté ci-après :

Phase 3 : Conception et élaboration des solutions

Actions	<p><u>Élaboration des solutions</u> Sélection de conventions comptables et préparation de manuels sur les conventions et les procédures comptables/identification des incidences sur les processus et les systèmes de l'entreprise/identification des solutions relatives aux incidences des IFRS/finalisation des plans de conversion, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures sur les informations à fournir.</p>
Calendrier	Élaboration des solutions : 30 novembre 2010
Avancement	<p>Élaboration des solutions : en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Élaborer des instruments afin de préparer le bilan d'ouverture et l'information comparative conformément aux IFRS</u>; la Société élabore actuellement un plan visant à créer une reproduction de l'environnement IFRS dans son système d'information afin de retracer toutes les entrées IFRS adaptées pour ce qui concerne le bilan d'ouverture et toute la période de double comptabilité; • <u>Concevoir et définir toutes les modifications requises à apporter aux systèmes d'information</u>; la Société considère qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses systèmes d'information; • <u>Concevoir et définir des contrôles internes à l'égard de l'information financière</u>; la Société continue d'évaluer les contrôles internes applicables à ses processus d'information conformément aux IFRS, notamment tout changement à l'environnement d'information actuel en vertu des PCGR canadiens; • <u>Concevoir et définir des contrôles et procédures de communication de l'information financière</u>; les contrôles et procédures de communication de l'information financière sont en cours de mise à jour; la Société mettra à jour ses outils d'information en vue d'inclure toutes les données requises pour la publication des états financiers conformément aux IFRS; • <u>Relever les incidences de la conversion, notamment les effets sur les clauses restrictives financières, les contrats, les activités de couverture, les processus budgétaires et les arrangements relatifs aux échanges de compensation</u>; i) les arrangements bancaires de la Société ont été négociés de façon à permettre la transition des PCGR canadiens aux IFRS; ii) d'autres contrats sont en cours de révision, et selon l'analyse faite par la Société, il ne devrait pas y avoir d'incidences significatives suite à la conversion aux IFRS; iii) le processus des PCGR canadiens relatif à l'évaluation de l'efficacité de la couverture est conforme aux IFRS; iv) les processus seront mis en place en vue de préparer les budgets et les plans stratégiques en vertu des IFRS pour l'exercice 2011; v) la rémunération variable sera modifiée par rapport aux objectifs financiers IFRS eu égard aux périodes pertinentes; • <u>Préparer un modèle d'états financiers IFRS</u>; un modèle d'états financiers IFRS complet a été préparé; il a été passé en revue par la direction générale des finances.

Phase 4 : Mise en application

Actions	Approbation des conventions comptables choisies et finalisation des manuels Mise en oeuvre des conventions comptables Tests et corrections, y compris des exercices pratiques dans un environnement d'essai Mise en oeuvre des processus et des systèmes et exécution de la formation Communication de l'information en vertu des IFRS
Calendrier	30 décembre 2010
Avancement	en cours La collecte des données pour le bilan d'ouverture conformément aux IFRS est en cours; la collecte de données pour chaque trimestre de l'exercice financier 2010 débutera au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010.

Phase 5 : Après-mise en application

Actions	Passage à un modèle opérationnel durable Évaluation du plan de conversion
Calendrier	30 juin 2011
Avancement	Non encore entrepris

La Société a analysé les normes IFRS et a fait les choix requis relativement à ces normes. Elle a relevé des différences entre certaines de ces normes et les conventions comptables actuelles, et elle a résumé les plus importantes de ces différences dans le tableau ci-dessous :

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 1 : <i>Présentation des états financiers</i>	<p>Les IFRS permettent que les charges comptabilisées en résultat soient analysées par nature ou par fonction. Si l'entité opte pour le classement par fonction, elle doit fournir des informations additionnelles sur la nature des charges, indiquant au moins les dotations aux amortissements et les avantages du personnel.</p> <p>En vertu des IFRS, dans l'état des flux de trésorerie, la Société dispose d'un choix pour la présentation des flux de trésorerie opérationnels. La méthode de présentation directe est encouragée, mais la méthode indirecte est acceptée.</p> <p>Les IFRS spécifient que le classement des actifs et des passifs peut être fait en fonction de la liquidité, tandis que les PCGR canadiens ne précisent pas de mode de présentation autre que courant et non courant.</p>	<p>La Société a choisi de présenter les charges par fonction dans les états financiers.</p> <p>La Société a choisi de présenter les flux de trésorerie opérationnels dans l'état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.</p> <p>La Société a choisi de classer les actifs et les passifs selon le mode court terme et long terme.</p>
IAS 12 : <i>Impôts sur les bénéfices</i>	<p>Contrairement aux IFRS, en vertu des PCGR canadiens, un actif ou un passif d'impôt reporté ne doit pas être comptabilisé pour un écart temporaire résultant de la différence entre la conversion au taux de change historique et au taux de change actuel du coût des actifs et des passifs non monétaires des établissements étrangers intégrés.</p> <p>En vertu des IFRS, les passifs d'impôt exigible potentiels sont analysés individuellement et séparément du calcul de l'impôt sur le résultat, et le montant d'impôt présenté correspond à la meilleure estimation du montant que l'entité s'attend à devoir payer. En vertu des PCGR canadiens, le critère général de comptabilisation est « probable » ou « plus probable qu'improbable ». Les passifs d'impôt exigible sont évalués au « montant que l'on s'attend à payer » aux administrations fiscales en utilisant une meilleure estimation unique.</p>	<p>La Société procède en ce moment à une évaluation de l'incidence de ces différences sur les états financiers.</p> <p>La méthode comptable actuellement appliquée par la Société en vertu des PCGR canadiens à l'égard des passifs d'impôt exigible potentiels est de les comptabiliser lorsque « probables », le passif d'impôt étant évalué en utilisant une meilleure estimation unique.</p>
IAS 16 : <i>Immobilisations corporelles</i>	<p>Les principales différences pertinentes entre les IFRS et les PCGR canadiens sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> la possibilité d'évaluer les actifs à la juste valeur à chaque date de clôture. la subdivision en composantes : les parties d'un actif ayant des durées d'utilité différentes doivent être amorties séparément. Cette exigence existe dans les PCGR canadiens mais on y accorde plus d'importance dans les IFRS. 	<p>Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, aucune des différences entre les PCGR et les IFRS ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.</p> <p>La Société n'a pas choisi d'évaluer ses actifs à la juste valeur à chaque date de clôture. Les immobilisations corporelles n'ont pas à être subdivisées davantage.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 17: <i>Contrats de location</i>	<p>La principale différence pertinente entre les IFRS et les PCGR canadiens est la suivante :</p> <p>La distinction à faire entre un contrat de location-exploitation (où seul le loyer est comptabilisé en résultat net) et un contrat de location-acquisition (où le bien loué est comptabilisé comme un actif au bilan) se fonde sur des critères différents. Dans les IFRS, la distinction entre un contrat de location-acquisition et un contrat de location-exploitation se fonde sur la substance du contrat de location, alors qu'elle se fonde sur la forme dans les PCGR canadiens.</p>	<p>La Société a fait une analyse approfondie de tous ses contrats de location importants en utilisant les critères de classement des IFRS et des PCGR canadiens. Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, aucune différence relative aux contrats de location ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.</p>
IAS 19 : <i>Avantages du personnel</i>	<p><u>Options comptables pour les régimes à prestations définies</u></p> <p>Les options sont les suivantes en vertu des IFRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écarts actuariels portés directement en résultat - Méthode du « corridor » - Écarts actuariels présentés directement au bilan, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu <p>Les options sont les suivantes en vertu des PCGR canadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écarts actuariels portés directement en résultat - Méthode du «corridor» <p><u>Amortissement des coûts des services passés</u></p> <p>Les coûts des services passés sont amortis plus rapidement selon les IFRS, la portion acquise étant comptabilisée immédiatement.</p>	<p>La Société continue d'évaluer l'incidence de ces différences avec l'aide d'actuaire indépendants.</p>
IAS 21 : <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	<p>Les IFRS et les PCGR canadiens sont essentiellement en convergence.</p> <p>La principale différence concerne le cours de change utilisé pour convertir les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur.</p> <p>En vertu des IFRS, la monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. En vertu des PCGR canadiens, l'entité n'est pas explicitement tenue de déterminer l'unité de mesure (monnaie fonctionnelle) dans laquelle elle évalue ses propres actifs, passifs, produits et charges, mais elle ne détermine que la monnaie fonctionnelle de ses établissements étrangers.</p> <p>En vertu des IFRS, le remboursement d'un prêt intra-groupe (entre les sociétés ayant différentes monnaies fonctionnelles) n'entraîne pas la reconnaissance de l'écart de conversion au résultat net si la société mère ne perd pas le contrôle des ses filiales.</p> <p>En vertu des PCGR canadiens, toutes les réductions dans les investissements permanents entraînent la reconnaissance de l'écart de conversion aux résultats. La Société utilise actuellement la méthode du changement net pour déterminer s'il y a eu une réduction des investissements permanents, à l'aide d'une diminution du capital libéré ou du remboursement de dividendes ou du prêt intra-groupe.</p>	<p>Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, la Société ne s'attend pas à ce qu'aucune des différences au niveau des PCGR concernant la conversion des monnaies étrangères n'ait une incidence significative sur les états financiers.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 33 : Résultat par action (« RPA »)	<p>Les principales différences entre les IFRS et les PCGR canadiens sont les suivantes :</p> <p>Contrairement aux PCGR canadiens, les IFRS ne permettent pas, dans le cas des contrats pouvant être réglés en actions ou en espèces, d'écarter la présomption que le contrat sera réglé en actions en se basant sur l'expérience passée.</p> <p>Contrairement aux PCGR canadiens, les IFRS n'exigent pas la présentation du résultat par action calculé pour le bénéfice ou la perte avant activités abandonnées et éléments exceptionnels.</p> <p>En vertu de l'IFRS, pour le calcul du RPA dilué, on détermine les actions ordinaires potentielles dilutives séparément pour chaque période présentée. En vertu de PCGR canadiens, le calcul du RPA dilué pour les périodes écoulées depuis le début de l'exercice se fonde sur la moyenne pondérée du nombre d'actions différentielles comprises dans chacune des différentes périodes intermédiaires constituant les périodes écoulées depuis le début de l'exercice.</p>	<p>Déterminations par différence :</p> <p>Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, cette différence ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.</p> <p>Aucune incidence significative pour la Société puisqu'elle n'a pas d'activités abandonnées ni d'éléments exceptionnels.</p> <p>La Société s'attend à ce que le RPA dilué par action soit différent mais, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, elle ne prévoit pas que l'incidence sera significative.</p>
IAS 36 : <i>Dépréciation des actifs</i>	<p><u>Fonctionnement du test de dépréciation</u> En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation des actifs à long terme est un processus en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valeur comptable de l'actif est comparée à la somme des flux de trésorerie non actualisés devant résulter de son utilisation et de sa sortie éventuelles; - Si la valeur comptable de l'actif est supérieure, elle est alors comparée à la juste valeur de l'actif. Une perte de valeur peut devoir être comptabilisée. <p>En vertu des IFRS, le processus ne comporte qu'une seule étape : la valeur comptable de l'actif est comparée directement à la valeur recouvrable.</p>	<p><u>Fonctionnement du test de dépréciation</u> La Société a analysé cette différence pour ses tests de dépréciation et elle a conclu que, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, elle ne devrait pas avoir d'incidence significative à la date de transition sur les états financiers.</p>
	<p><u>Affectation des actifs aux unités génératrices de trésorerie</u> En vertu des IFRS, les tests de dépréciation des actifs sont faits au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») indépendante.</p> <p>En vertu des PCGR canadiens, l'unité est définie comme générant à la fois des entrées et des sorties de trésorerie indépendantes.</p>	<p><u>Affectation des actifs aux unités génératrices de trésorerie</u> La Société a recensé ses unités génératrices de trésorerie. Elle procédera à des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition au niveau de l'UGT.</p> <p>Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, cette différence ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 37 : <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	<p>En vertu des IFRS, les provisions mettant en cause une population nombreuse d'éléments doivent être évaluées selon la méthode de la valeur attendue.</p> <p>En vertu des IFRS, lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu, on retient le milieu de l'intervalle. Dans les PCGR canadiens, on utilise la valeur la plus faible de l'intervalle.</p> <p>Le seuil de comptabilisation d'une provision est plus bas en vertu des IFRS qu'en vertu des PCGR canadiens.</p> <p>En vertu des IFRS, la valeur temps de l'argent doit être prise en considération lorsqu'elle est significative.</p> <p>En vertu des IFRS, les actifs éventuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont quasiment certains. En vertu des PCGR canadiens, les gains éventuels ne sont pas comptabilisés.</p> <p>En vertu des IFRS, les demandes reconventionnelles/remboursements doivent être présentées séparément à l'actif, lorsqu'ils sont quasiment certains.</p>	La Société a étudié ces différences et, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, a déterminé qu'aucune ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers.
IAS 39 : <i>Instruments financiers</i>	<p>En vertu des PCGR canadiens, lorsque les conditions essentielles d'une relation de couverture sont les mêmes, la méthode abrégée est permise. En vertu des IFRS, la méthode abrégée n'est pas permise.</p> <p>En vertu des PCGR canadiens, il n'y a pas lieu de tenir compte du risque de crédit de contrepartie dans l'évaluation de l'efficacité d'une couverture. Il faut le faire en vertu des IFRS.</p> <p>Dans le cas de certains dérivés incorporés, les dispositions transitoires des PCGR canadiens renferment des dispositions de droits acquis qui permettent un choix quant au moment de l'adoption. On ne trouve pas de telles dispositions dans les IFRS, ce qui peut entraîner une comptabilisation de dérivés incorporés qui n'était pas exigée en vertu des PCGR canadiens.</p> <p>En vertu des IFRS, des dérivés multiples dans un même instrument sont comptabilisés comme un dérivé hybride unique, à moins qu'ils ne concernent des risques différents et qu'ils soient facilement séparables et indépendants l'un de l'autre, auquel cas ils sont traités comme des dérivés séparés. En vertu des PCGR canadiens, les dérivés incorporés multiples dans un même instrument doivent être comptabilisés globalement comme un dérivé hybride unique.</p>	<p>Compte tenu du choix de conventions comptables de la Société en vertu des PCGR canadiens, cette différence ne s'applique pas à la date de transition.</p> <p>Compte tenu du choix de conventions comptables de la Société en vertu des PCGR canadiens, cette différence ne s'applique pas à la date de transition.</p> <p>La Société continue d'évaluer l'incidence des différences liées aux dérivés incorporés.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
<p>IFRS 2 : <i>Paiement fondé sur des actions</i></p>	<p><u>Paiements fondés sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement</u> En vertu des IFRS, lorsqu'une entité fait un paiement fondé sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement, chaque tranche d'attribution doit être considérée comme une attribution distincte.</p> <p>Les PCGR canadiens offrent la possibilité de considérer les instruments de capitaux propres comme formant un groupe et d'en déterminer la juste valeur en utilisant la durée moyenne des instruments, dans la mesure où la rémunération est alors comptabilisée linéairement.</p> <p>Selon le régime d'options d'achat d'actions de la Société, les droits relatifs aux options sont acquis progressivement à raison de 25 % par année à compter du jour suivant la fin de la première année. L'option offerte par les PCGR canadiens est celle qui a été retenue en comptabilité, c'est-à-dire que chaque tranche du régime n'est pas traitée séparément. Cela crée une différence avec les PCGR canadiens actuels.</p> <p><u>Estimation des options sur actions annulées par renonciation</u> En vertu des IFRS, une estimation des renoncations doit être prise en compte dans le calcul de la charge de rémunération périodique. Les coûts de rémunération doivent être comptabilisés en fonction de la meilleure estimation du nombre d'instruments pour lesquels les droits doivent être acquis, estimation qui doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renoncations réelles différeront des estimations initiales. L'objectif est qu'à la fin de la période d'acquisition des droits, la charge cumulée au compte de résultat corresponde au nombre d'instruments de capitaux propres pour lesquels les droits sont effectivement acquis multiplié par leur juste valeur.</p> <p>Les PCGR canadiens offrent un choix pour la comptabilisation des renoncations. Comme dans les IFRS, la charge de rémunération peut être comptabilisée en fonction de la meilleure estimation du nombre d'instruments pour lesquels les droits doivent être acquis, estimation qui doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renoncations réelles différeront des estimations initiales. Contrairement aux IFRS, la charge de rémunération peut être comptabilisée en supposant que tous les instruments attribués qui ne sont soumis qu'à une condition de service verront leurs droits acquis, ce qui a pour effet que les renoncations réelles ne sont comptabilisées qu'au moment où elles se réalisent.</p> <p>La Société a comme convention comptable en vertu des PCGR canadiens de comptabiliser l'incidence des renoncations réelles uniquement au moment où elles surviennent, ce qui crée une différence avec les IFRS.</p>	<p><u>Paiements fondés sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement</u> La charge de rémunération sera prise en compte sur la durée attendue de chaque tranche pour laquelle les droits sont acquis. La Société ne s'attend pas à ce que le montant comptabilisé diffère sensiblement compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant.</p> <p><u>Estimation des options sur actions annulées par renonciation</u> La Société devra modifier le calcul pour prendre en considération une estimation des renoncations futures. On ne prévoit pas que l'incidence sera significative pour les options passées compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IFRS 3 : Regroupements d'entreprises	<p><u>Contreparties conditionnelles</u></p> <p><i>Comptabilisation initiale</i> En vertu des PCGR canadiens, une contrepartie conditionnelle est comptabilisée à la date d'acquisition lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le résultat peut être déterminé hors de tout doute raisonnable. Autrement, la contrepartie conditionnelle est comptabilisée au moment où la condition est dénouée.</p> <p>En vertu des IFRS, toutes les contreparties conditionnelles doivent être comptabilisées à la date d'acquisition, sans égard au fait qu'elles puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable ou que le résultat puisse être déterminé hors de tout doute raisonnable.</p> <p><i>Comptabilisation ultérieure</i> En vertu des PCGR canadiens, lorsque le montant de la contrepartie conditionnelle fait l'objet de révisions, la juste valeur actuelle de la contrepartie versée ou pouvant l'être doit être comptabilisée comme un coût additionnel de l'achat lorsque la condition est dénouée et que la contrepartie additionnelle est versée ou peut l'être.</p> <p>En vertu des IFRS, lorsque la contrepartie conditionnelle est a) classée comme un passif et b) ne s'inscrit pas dans le champ d'IAS 39, les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.</p> <p><u>Coûts connexes à l'acquisition</u></p> <p>L'acquéreur doit comptabiliser les coûts connexes à l'acquisition en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.</p>	<p><u>Contreparties conditionnelles</u></p> <p><i>Comptabilisation initiale</i> Cette différence ne s'applique pas à la Société à la date de transition car toutes les contreparties conditionnelles sont comptabilisées étant donné que les critères connexes pour la comptabilisation en vertu des PCGR canadiens ont été remplis.</p> <p><i>Comptabilisation ultérieure</i> Cette différence s'applique à la Société de manière prospective. Désormais, les contreparties conditionnelles seront réévaluées chaque année. Toute variation de la juste valeur sera comptabilisée en résultat net.</p> <p><u>Coûts connexes à l'acquisition</u></p> <p>Pour les futures acquisitions, la Société passera en charge les coûts engagés, à moins qu'ils constituent les coûts associés à l'émission des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres.</p>

La Société a également fait des choix concernant certaines exceptions à l'application rétroactive au moment de la transition prévue par IFRS 1. Dans un premier temps, toutes les exceptions permises par IFRS 1 ont été passées en revue pour déterminer lesquelles étaient pertinentes pour la Société. Dans un deuxième temps, les exceptions jugées pertinentes ont été analysées pour déterminer si la Société allait s'en prévaloir ou non. Les enjeux comptables importants sont énoncés dans le tableau qui suit.

Exceptions	Constatations et conclusions
Regroupements d'entreprises	<p>IFRS 1 permet à la Société de choisir de ne pas appliquer IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i> aux regroupements d'entreprises passés (regroupements survenus avant la date de transition aux IFRS).</p> <p>Considérant l'historique d'acquisitions de la Société, sa position actuelle est de ne pas appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. La complexité de l'application d'IFRS 3 aux acquisitions passées et l'effort qu'elle exigerait annulent l'avantage qui pourrait en résulter.</p>
Juste valeur ou réévaluation comme coût présumé	<p>En vertu d'IFRS 1, une entité peut choisir d'évaluer un élément d'immobilisation corporelle dans son bilan d'ouverture à la juste valeur et d'utiliser cette juste valeur comme valeur comptable à cette date. Ce choix peut aussi être fait à l'égard des actifs incorporels, mais seulement pour les actifs qui ont un marché actif.</p> <p>La Société ne se prévaudra pas de cette exception offerte par IFRS 1 à la date de transition. La Société adoptera les valeurs comptables en vertu des PCGR canadiens comme coût présumé pour tous les éléments d'immobilisations corporelles à la date de transition.</p>
Avantages du personnel	<p>En vertu d'IFRS 1, la Société peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition aux IFRS même si elle utilise la méthode du corridor pour les écarts actuariels futurs.</p> <p>Au 30 décembre 2009, le montant net non amorti des pertes actuarielles reportées était de 16,1 millions \$. La direction propose de se prévaloir du choix, ce qui réduira les bénéfices non répartis d'ouverture et augmentera le passif de retraite de 16,1 millions \$.</p>
Écarts de conversion cumulés	<p>En vertu d'IFRS 1, la Société peut choisir de comptabiliser tous les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des entités à l'étranger en résultats cumulés à la date du bilan d'ouverture en IFRS (c'est-à-dire de ramener à zéro les montants figurant à titre d'écarts de conversion dans les capitaux propres en vertu des PCGR canadiens). Si la Société choisit de se prévaloir de cette exception, le gain ou la perte sur la sortie ultérieure de l'entité à l'étranger ne sera ajusté que pour tenir compte des écarts de conversion cumulés apparaissant après la date du bilan d'ouverture en IFRS.</p> <p>En prenant en considération la nature de ce choix et en supposant qu'elle peut en calculer raisonnablement l'incidence, la Société propose de ne pas se prévaloir de cette exception et de conserver l'écart de conversion cumulé à son bilan.</p>

AUTRES RENSEIGNEMENTS

La désignation, le nombre et le montant de chaque catégorie et série d'actions en circulation de la Société au 2 août 2010 sont les suivants :

- Un nombre illimité d'actions à vote plural de catégorie « A » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », à raison d'une action pour chaque action convertie, et;
- Un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en actions à vote plural de catégorie « A », dans certaines circonstances, si une offre est faite en vue de l'achat des actions de catégorie « A ».

Les détails des actions émises et en circulation sont les suivants :

Catégorie A		Catégorie B		Total
Nombre	(000) \$	Nombre	(000) \$	(000) \$
4 229 510	1 792 \$	28 632 127	176 168 \$	177 960 \$

En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a racheté, durant les six premiers mois se terminant le 30 juin 2010, un total de 198 600 actions à droit de vote subalterne de catégorie B,

pour une contrepartie monétaire de 6,7 millions \$. L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été porté aux bénéficiaires non répartis et considéré comme des primes sur rachat d'actions. Les informations relatives aux options d'achat d'actions et unités d'actions à achat différé en circulation sont présentées à la note 4 des états financiers. Ces montants n'ont subi aucun changement important au cours de la période comprise entre la fin du trimestre et la date de préparation de la présente analyse.

Information prospective

Certaines déclarations contenues dans la présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent. Du fait même de leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes et sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives d'affaires pourraient ne pas être réalisés. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans cette analyse en vue de donner de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives contenues dans la présente analyse sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses que la Société jugeait raisonnables au moment où elles ont été établies. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives comprennent notamment la conjoncture économique générale, les changements aux coûts des produits et au réseau d'approvisionnement, les fluctuations des devises, le risque associé à la clientèle et le risque de crédit, y compris la concentration des ventes auprès d'un nombre restreint de clients, les coûts associés à la responsabilité civile des produits, les modifications aux lois de l'impôt sur le revenu ou encore l'interprétation ou l'application de ces lois, la capacité continue de concevoir des produits et de soutenir les marques de commerce, les changements à l'environnement réglementaire, l'accès continu aux fonds propres et les coûts des emprunts connexes, les changements aux hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels et en ce qui a trait à la déclaration de dividende par le conseil d'administration, rien ne peut garantir que la politique de dividende adoptée par Les Industries Dorel Inc. sera maintenue. Ces éléments et d'autres facteurs de risque susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les déclarations prospectives sont décrits dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de la Société qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Les facteurs de risque qui ont été soulignés dans les documents précédemment mentionnés sont intégrés par renvoi à la présente analyse par la direction.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs de risque qui précèdent n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société, ou qu'elle juge négligeables pour l'instant, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Compte tenu de ces risques et incertitudes, les investisseurs ne devraient pas se fier de manière indue aux énoncés prospectifs pour en prédire les résultats réels.

À moins d'indication contraire, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, fusions, acquisitions, autres regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être annoncées ou survenir après la date des présentes. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend nécessairement des faits particuliers de chacun d'eux. La Société ne peut donc pas décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même manière que les risques connus touchant ses activités.